

le chasseur

AVRIL 2019 • N°33 • du Rhône et de la Métropole de Lyon







Sommaire

Editorial	p. 1
Infos nationales	p. 2
Infos régionales	р. 3
Actualités et vie de la FDCRML	p. 4
Gestion habitat et faune sauvage	p. 6
Gestion du gibier	p. 8
Réglementation et sécurité	p. 12
Le coin du piégeur	p. 15
Nature, éducation environnement	p. 16
Associations spécialisées	p. 17
Vie des associations	n. 19

Le Chasseur du Rhône et de la Métropole de Lyon N°33 - AVRIL 2019

Directeur de la publication : Jean-Paul Besson Rédaction et administration : Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon 1, allée du Levant - 69890 La Tour de Salvagny

Tél. 04 78 47 13 33 - Fax 04 78 83 20 65

contact@fdc69.com - www.fdc69.com

Photo couverture: shutterstock Création et réalisation : Imprimerie Locamail System 5 allée des Séguoias - 69760 Limonest Tél. 04 78 64 80 00 - contact@locamailsystem.fr

Ce journal a pu être imprimé grâce à la participation financière des annonceurs.

La rédaction leur exprime ses remerciements et invite les lecteurs à leur faire confiance.

Tirage: 10 200 ex. Imprimé sur papier recyclé.

ISSN 2551-1203 ISSN 2551-4504

Réforme de la chasse :

des mesures qui vont bien au-delà *du permis national à 200 €!*

Au moment où vous recevrez ce journal, le Sénat aura certainement adopté le projet de loi sur la chasse, voté en première lecture par l'Assemblée Nationale en janvier 2019, sa publication prévue avant le $1^{\rm er}$ juillet, consacrera enfin le permis de chasser national à $200^{\rm e}$ et les mesures qui l'accompagnent.



Cette loi n'est pas un cadeau fait aux chasseurs, comme nos adversaires l'affirment sur les réseaux sociaux mais une juste reconnaissance de nos actions sur le terrain vis-à-vis de la gestion de la nature et aussi de nos contributions financières à la biodiversité.

Avec des dispositions telles que ; la modification des flux financiers, la mise en place de la contribution territoriale, la mise en place de l'écocontribution ou encore la gestion adaptative, nous avons choisi de sortir d'un long sommeil dans lequel nous étions plongé depuis trop longtemps. Je ferai miens les propos prononcés par Willy Schraen, notre Président National lors de notre tout dernier Congrès à Paris : «...Vouloir faire revivre notre chasse, la remettre dans le droit chemin de la modernité, lui donner les moyens de ses ambitions, la structurer pour la rendre plus forte, mais aussi accepter d'ouvrir tous les dossiers dans la globalité de toute notre filière, ne pouvait conduire qu'à l'ouverture de contre-feux politico-médiatiques. Car, si nous ne voulons plus courber l'échine, si la chasse doit s'assumer publiquement, si nous voulons devenir pleinement les premiers écologistes de France, alors, il faudra accepter ce bras de fer salutaire qui s'est engagé depuis quelques mois...».

Si cette réforme ouvre une nouvelle ère cynégétique, celle d'une chasse moderne, résolument tournée vers l'avenir, elle aura aussi, et c'est logique, des contreparties adossées aux nouvelles missions et responsabilités qui vont être confiées aux fédérations des chasseurs et par voie de conséquence, aux associations de chasse locales.

La formation à la sécurité est aussi l'un des nouveaux enjeux de cette loi chasse avec la mise en place d'une formation permanente (tous les 10 ans), proposée par toutes les Fédérations à l'ensemble des

Vous serez certainement nombreux à penser qu'il s'agit d'une contrainte de plus mais au-delà des nouvelles connaissances qui seront acquises par les chasseurs, nous démontreront à nos concitoyens et à l'opinion publique, manipulés par la plupart des médias et des réseaux sociaux qui se livrent à une véritable «chasse bashing», que les chasseurs sont des gens responsables et pleinement conscients de leurs actes.

La sortie début avril d'un rapport parlementaire qui doit identifier les points à améliorer concernant la gestion du grand gibier est attendue avec intérêt voire inquiétude. En plus des 60 millions d'euros financés par les seuls chasseurs pour indemniser les dégâts de grand gibier aux cultures agricoles, les forestiers souhaiteraient aussi que ce dispositif soit étendu aux dégâts à la forêt. Cette mesure conduirait à une faillite assurée pour le monde de la chasse si elle était mise en place

Le législateur devra donc choisir. Une fois de plus, je pense que le dialogue et un partenariat avec le monde agricole et les forestiers sont indispensables.

Nous avons des enjeux communs, souvent les mêmes adversaires et restons, selon les derniers propos du Ministre de l'Agriculture, des acteurs incontournables de la ruralité.

J'ai d'ailleurs été particulièrement sensible et honoré d'être nommé, sur proposition de Gérard BAZIN, Président de la Chambre d'Agriculture, membre associé du nouveau Conseil d'Administration de la Chambre d'Agriculture du Rhône, au titre des représentants des associations de protection de l'environnement.

l'aurai largement l'occasion de revenir en détail sur les conséquences de cette réforme de la chasse au cours des travaux de notre prochain Congrès Départemental du samedi 27 avril 2019 à Couzon au Mont d'Or où, comme d'habitude, nous aurons l'occasion d'accueillir nos nombreux invités dont Monsieur le Préfet Emmanuel AUBRY.

Je compte sur votre présence.

Amicalement en Saint Hubert

Jean-Paul BESSON

Président de la Fédération des Chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon 1er Vice-Président de la Fédération Régionale des Chasseurs Auvergne-Rhône-Alpes

infos nationales

Congrès de la Fédération Nationale des Chasseurs 2019

La chasse affirme son rôle d'acteur rural majeur



Ce congrès a été marqué par la présence exceptionnelle de quatre ministres, Didier Guillaume, E m m a n u e l l e Wargon, Sébastien Lecornu et François de Rugy, venus souligner le rôle i n d i s p e n s a b l e

des chasseurs dans le maintien de la biodiversité, le développement des territoires ruraux et aborder tous les sujets de la réforme chasse.

La réforme ayant fait l'objet d'un consensus avec un vote à l'unanimité à l'Assemblée, comme l'a indiqué le député Alain Perea, président du groupe chasse et territoires de l'Assemblée Nationale.

Ce qui est assez rare pour être souligné.

Stratégie et avenir de la chasse française dans la ruralité et la vision d'une écologie progressiste

«Je ne vois que le chemin de la reconquête qui s'ouvre devant nous. Nous ne sommes pas en train d'écrire une page de l'histoire de la chasse, nous sommes en train de lui donner un sens, une stratégie, un avenir !», Willy Schraen, président de la FNC.

Lors du congrès, le président de la FNC, Willy Schraen, a souligné le rôle essentiel de la FNC, des fédérations départementales et régionales des chasseurs, acteurs de terrain, en tant que structures rurales majeures au service de la gestion et de la préservation des territoires, et de la biodiversité.

L'occasion de rappeler le sujet sensible du financement des indemnisations de dégâts de grand gibier par les seuls chasseurs, quand notamment 30% des territoires sont non chassables, et qui appelle une responsabilité financière

élargie à d'autres acteurs.

Point soutenu par le député Alain Perea, missionné pour une étude sur les dégâts de grands gibiers.

Mais aussi, de souligner le rôle clé des chasseurs dans la gestion de la crise de la peste porcine africaine qui a contribué à empêcher l'entrée de la maladie sur le sol français, rôle reconnu et salué lors de ce congrès par le ministre de l'Agriculture, Didier Guillaume.

Acte novateur, emblématique de la réforme de la chasse, la gestion adaptative des espèces - chassables ou non, en fonction de l'état de conservation et des éventuelles nuisances sur l'environnement et la biodiversité - doit encore se faire entendre.

La récente suspension par le Conseil d'Etat le 6 février de l'arrêté autorisant la prolongation de la chasse aux oies cendrées d'un mois en atteste.

Soutien affiché aux chasseurs français et reconnaissance de leur rôle à l'approche de l'examen du projet de loi chasse au Sénat

Les interventions des ministres ont été l'occasion d'exprimer aux chasseurs la reconnaissance de leur rôle dans la ruralité, la gestion et la préservation des territoires.

Didier Guillaume, ministre de l'Agriculture, a évoqué les chasseurs comme étant des acteurs essentiels du monde rural. Emmanuelle Wargon, Secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Transition Ecologique et Solidaire, a souligné la passion des chasseurs pour la nature, la ruralité et a apprécié le sens de la responsabilité des chasseurs restés à l'écart de la crise des gilets jaunes.

Sébastien Lecornu, ministre chargé des Collectivités, co-animateur du grand débat national, est venu à la rencontre des présidents de fédérations des chasseurs qui ont contribué au grand débat avec des propositions constructives sur la ruralité.

François de Rugy, ministre de la Transition Ecologique et Solidaire, intervenu en clôture du congrès, a souligné des points clés de la réforme comme la gestion adaptative, ou encore la problématique des dégâts de gibier, en concluant sur la nécessité d'avancer ensemble.



infos régionales

Un partenariat renouvelé en faveur de la biodiversité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Le Président

Monsieur Jean-Paul BESSON Président Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon

Nos réf. : CAB19 I40589 L81730

Le Conseil régional, le 22 janvier 2019

Monsieur le Président,

Je tenais personnellement à vous faire part du renouvellement de notre partenariat pour trois ans avec la Fédération Régionale des Chasseurs d'un montant de 3,3 millions d'euros sur 3 ans.

Ce renouvellement de notre partenariat vient souligner les excellents résultats obtenus sur les 3 dernières années. En effet dans ce cadre, près de 40 000 personnes ont pu être sensibilisées aux questions cynégétiques, 20 kilomètres de haies plantées et près de 200 pièges photo installés. De plus, il s'agit pour moi de la reconnaissance de notre tradition, de notre mode de vie notamment dans nos campagnes, et plus que personne d'autre, vous connaissez nos paysages, notre patrimoine naturel et l'ensemble de notre biodiversité.

Les chasseurs sont aujourd'hui des acteurs incontournables de la préservation de nos milieux naturels et jouent un rôle déterminant dans la régulation des espèces, la limitation des espèces nuisibles et invasives, et la participation à l'aménagement des milieux favorables à la faune sauvage. Alors que la Région consacre plus de 40 millions d'euros par an à la préservation de l'environnement, nous avons fait le choix de consacrer 1 million par an à la chasse. Personne ne doit avoir le monopole de la défense de la biodiversité.

La signature du plan chasse en 2016 et son renouvellement aujourd'hui nous a valu de nombreuses critiques et attaques souvent méprisantes pour les 140 000 chasseurs que compte notre région. Ces critiques ne nous feront pas reculer et je suis heureux de vous annoncer cette reconduction de notre partenariat, pour que nous puissions continuer à reconnaître la place qui est la vôtre au sein de notre belle région.

Avec l'expression de tout mon soutien et de mon engagement à vos côtés.

Laurent WAUQUIEZ

Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

1 Esplanade François Mitterrand CS 20033 — 69269 Lyon Cedex 2 Tél. 04 26 73 40 00 Fax. 04 26 73 42 18 Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes Clermont-Ferrand

59 Boulevard Léon Jouhaux - CS 90706 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2 Tél. 04 73 31 85 85

www.auvergnerhonealpes.fr

actualités et vie de la FDCRML

Maintien des effectifs de chasseurs : une nécessité pour l'avenir

L'avenir de la chasse passe par un maintien des effectifs de chasseurs. Plusieurs leviers doivent être actionnés avec le concours de tous les territoires de chasse :

Maintenir les chasseurs, notamment les jeunes dans les associations de chasse

- · Mettre en place des tarifs préférentiels pour les jeunes chasseurs. Ne pas avoir de règlement interieur trop restrictif sur les différents modes de chasse.
- Favoriser les «nouveaux modes de chasse» : tir d'été du grand gibier, formes et appelants pour le gibier de passage et les corvidés, entraînement chiens courants...

Accueillir de nouveaux chasseurs "sans territoire".

- · Proposer des cartes de chasse annuelles à des chasseurs en privilégiant ceux qui n'ont pas d'autre territoire par rapport aux chasseurs "multi-cartes".
- Proposer des «cartes de chasse à la journée» pour les chasseurs "occasionnels"

Bravo aux 35 chasses qui ont publié des annonces d'offres de territoires en 2018 sur la bourse aux territoires

www.fdc69.com

Former de nouveaux chasseurs

- En 2018, 356 candidats se sont présentés à l'examen du permis de chasser dans le Rhône.
- + de 4000 candidats formés par la FDCRML depuis 2007.
- Attention, parmi les candidats, + de 10% n'ont pas accès à un territoire de chasse à l'issue de l'examen...

PASS-CHASSE: retour sur l'expérience

Voici deux témoignages des journées PASS CHASSE, celui d'une association d'accueil et d'un participant de l'offre (d'octobre 2018 à fin janvier 2019).

Association de Chasse de Saint Didier au Mt d'Or Territoire d'accueil du Pass Chasse



Lors de l'organisation d'une battue le 24 novembre 2018, vous avons accueilli Jean, un Lyonnais d'adoption afin de lui faire découvrir la chasse dans notre département grâce au PASS CHASSE.

Après l'inscription de Jean sur notre carnet de battue et le tirage au sort des postes, nous écoutons les consignes de sécurité ainsi que les restrictions de tirs énumérées par notre Président Alain ROBERT.

J'installe Jean sur un mirador au bord du chemin en lui répétant les règles de sécurité «Respecter

les angles de sécurité, tirs fichants, reconnaissance de l'emplacement de ses voisins, ne pas tirer dans le chemin».

La battue commence et rapidement les chiens se mettent sur la voie des chevreuils et des sangliers. Jean aperçoit un chevreuil, mais ne tire pas «Il était trop éloigné».

Fin de battue vers 11 h 30, Jean était très enthousiaste «Vous avez un joli territoire, ce fût pour moi, l'occasion de découvrir la chasse dans le

Tableau du jour : 2 sangliers prélevés Encore merci pour cette journée!..

Fred HUYGHE, Secrétaire de l'association de chasse de St Didier au Mont d'Or

Expérience de Maxime MARTIN, participant du PASS CHASSE

Le Chasseur du Rhône : Pourquoi aviez-vous arrêter de chasser dans le Rhône?

Maxime MARTIN: J'ai passé mon permis dans le Rhône il y a 10 ans et depuis, je chassais sporadiquement dans d'autres départements. Je ne chassais pas dans le Rhône car je ne connaissais pas de territoire où chasser à proximité de mon domicile (Saint Priest).

LCR: Que pensez-vous de l'offre PASS CHASSE?

MM: Je suis très satisfait par la formule au prix attractif permettant la découverte d'un territoire aux côtés des chasseurs qui le connaissent

LCR: Etes-vous satisfait de la journée que vous avez passé dans l'association d'accueil?

MM: J'ai été très sympathiquement accueilli par le président de la chasse du Château de Saint Laurent de Chamousset le 25 novembre dernier. Au programme : découverte du territoire, chasse au petit gibier avec chien courant où j'ai pu observer et tirer faisans et canards et prendre un casse-croûte avec deux autres chasseurs. Une belle journée sur ce territoire vallonné magnifique.

LCR: Pensez-vous valider votre permis de chasser la saison prochaine?

MM: Oui, je pense prendre un permis national car son prix va baisser. Cela me permettra de chasser dans plusieurs départements, et j'espère dans le Rhône même si je n'ai pas encore trouvé de territoire pour la prochaine saison.

Bravo aux 28 associations de chasse qui se sont portées volontaires en 2018.

Pâtés en terrines : retour en images sur le concours 2018 organisé en partenariat avec le Lycée Rabelais



▲ Des jeunes étudiants avec déjà une grande maîtrise technique

▲ La seconde édition du concours de pâtés en terrines avec des chasseurs et des étudiants s'est tenue cet hiver dans les locaux du Lycée hôtelier de Dardilly.



▲ Les premiers prix étudiant et chasseur (Bertrand PACHOUX, Président de l'association communale de chasse de Dareize)



M. Bossan de Blacé



▲ Les candidats chasseurs avec leurs pâtés : M. Blayon, Président de l'ACC de Lozanne et Mme Lecas.



pgestion habitat et faune sauvage

CIPANAB®: Une nouvelle campagne est lancée grâce aux soutiens de la Métropole et de la Région

Grâce aux soutiens de ces deux grandes collectivités Région et Grand Lyon, la FDCRML engage du temps d'animation et travaille avec les semenciers pour mettre au point des associations d'espèces et même fournir des semences sur les différentes zones du territoire où des exploitants ont des parcelles en grandes cultures.

Des tests sont également réalisés dans les zones d'élevage. S'ils sont concluants, les dispositifs d'aides tenteront d'évoluer pour les prendre en charge.





Pour cet été, n'hésitez pas à en parler aux exploitants de votre territoire. S'ils prévoient d'implanter du mais après leurs moissons d'orge, de colza ou de blé, une CIPANAB® pourra être envisagée. Elle présentera des atouts agronomiques et remplira des rôles importants dans la préservation de la qualité de l'eau et de la biodiversité.

Le dispositif:

L'exploitant sollicite la FDCRML pour une commande de semences



La FDCRML fait livrer les semences sur le siège d'exploitation



L'exploitant sème le couvert juste après les moissons et le laisse en place jusqu'au 15 février

Quelques résultats en images avec des visites réalisées cet hiver :



M. Maraand - Les Chères



M. Pierron - Chatillon



MM. Mazet, Bertholier, Roudon - Letra

Mise en valeur du rôle des chasseurs pour la biodiversité.

FONDATION POUR LA PROTECTION DES HABITATS DE LA FAUNE SAUVAGE



HABITATS **FOUNDATION** **Témoignage de Grégoire PORTE**

Actuellement étudiant en Master 2 Communication et Culture Scientifique et Technique à l'Université de Grenoble. Ses compétences en gestion et protection de la nature et communication sont utilisées pour son stage à la FDCRML

LCR: Etes-vous chasseur?

GP: Oui, je pratique ma passion sur l'ACCA de Chaponnay ainsi que dans la Dombes.

LCR: Quel thème principal allez-vous étudier?

GP: J'ai notamment pour mission de communiquer et de valoriser les parcelles acquises par les chasseurs. Mais également, les actions qui y sont conduites pour préserver la biodiversité.

LCR: Quel est le principal enjeu?

GP: C'est la communication. Peu de gens savent que les chasseurs se mobilisent pour acquérir des parcelles de zones naturelles, forestières ou agricoles en vue de les préserver. Réussir à informer, partager et sensibiliser permettra de mettre en valeur ces actions entreprises et ainsi faire comprendre, aux yeux de chacun, le rôle des chasseurs en tant qu'acteurs de l'écologie.



Haies : encore une campagne de plantation réussie !

18.000 arbres et arbustes plantés en 2018 dans le Rhône et la Métropole de Lyon





La FDCRML a accompagné et organisé la plantation de plus de 18 000 arbres dans le département sur 33 exploitations ou porteurs de projets en 2018!

Ce travail a pu se réaliser avec collaboration nombreuses collectivités:

La Région Aura et le Département du Rhône mais aussi la Communauté de communes Saône Beaujolais, la Communauté de communes du Pays Mornantais, le PNR Pilat, le SIMA Coise, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

On note aussi l'appui de partenaires privés tels que les Carrières ROGER-MARTIN.

Sur le terrain, pour la réalisation des travaux, nous avons bénéficié de l'appui de nos associations de chasse, de



la MFR La petite Gonthière à Anse, de Rhône Insertion Environnement et de prestataires privés.

Quand c'est possible, la FDCRML associe les écoles locales afin de sensibiliser les plus jeunes à l'intérêt des haies.

Aveize: Plantation de 815 mètres de haies champêtres.

Témoignage de M. VOUTE, chasseur à Aveize.

«La Ferme des Equinoxes» est une exploitation agricole biologique installée au hameau de la Chava, à Aveize.

La plantation a pu se réaliser grâce à la FDCRML et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, avec le soutien du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Aménagement de la Coise (SIMA Coise).

Lucas Rumpus, agriculteur, voulait implanter des haies sur son exploitation, afin de rétablir des corridors écologiques, de développer un hébergement pour les insectes auxiliaires pour sa production de fruits rouges et aussi lutter contre l'érosion hydraulique et le vent.

Les travaux ont été réalisés par 36 élèves de la Maison Familiale Rurale «la Petite Gonthière» de Anse qui ont planté les 815 arbres et arbustes.

«Gestion des milieux naturels et de la faune».





Ils ont installé 14 essences différentes, présentes naturellement sur le territoire.

La haie doit être perçue comme un allié de l'agriculteur. Elle sera ici une précieuse réserve pour des insectes qui permettront de lutter contre les ravageurs des cultures. Ils remplaceront ainsi les traitements chimiques sur cette exploitation biologique.

> La haie reste dans notre région un élément fixe et attractif du paysage. Les plants, bien protégés par un lit de paille pour conserver l'humidité du sol et éviter la concurrence des adventices, vont pouvoir croître et former d'ici quelques années de beaux ourlets verdoyants.

Jean Claude Voute

gestion du gibier

Bécasse des Bois: 426g, un poids rare mais pas exceptionnel.



Témoignage de Arnaud PANIS, chasseur de RONTALON: «Jeudi 22 novembre 2018, je commence ma matinée de chasse à la Bécasse.

Après 30 minutes de recherche, mon chien Nino, jeune Epagneul Breton, me fait un magnifique arrêt qui me permet de prélever une Bécasse de 333 q.

Une heure plus tard, Nino marque de nouveau un arrêt, arrivant à sa hauteur le plus discrètement possible, une Bécasse décolle à grand bruit, je la vois accuser sur mon coup de fusil.

En la prenant dans la main, je m'aperçois immédiatement que c'est une Bécasse dont le poids

est exceptionnel.

En effet, 426 g, contrôlé sur deux balances différentes, me conforte dans ma première impression.

Plus tard, sur le chemin du retour, un pairon de Bécasse tire sa révérence comme pour me dire de ne pas oublier cette magnifique iournée...».

Pour compléter les dires de Monsieur PANIS, un poids de 426g est plutôt rare, mais pas exceptionnel.

En effet, d'après la base de données des 634 Bécasses baquées par le service technique de la FDCRML, 1% des Bécasses ont un poids égal ou supérieur à 426g, avec pour record un oiseau de 460g! Qui là, pour le coup, est exceptionnel.

au nom du détenteur d chasser (cf. illustration Carnet de prélèvement

Rappel carnet b

Chaque carnet doit êti

Echantillonnage de perdrix et faisan en été La Fédération recherche des observateurs.



Chaque été, la FDCRML réalise une enquête visant à caractériser la qualité de la reproduction des Perdrix et du Faisan.

Actuellement une trentaine de chasseurs fait partie de ce réseau de collecte d'informations.

Chaque observateur a la charge de noter les observations qu'il effectue au cours de ses diverses activités ou lors de sorties spécifiques, au cours des mois de juillet à août.

La Fédération recherche des personnes afin d'étoffer le nombre d'observateurs et élargir les communes inventoriées.

Vous êtes intéressé, prenez contact avec le service technique au **04 78 47 13 33** ou par mail à **contact@fdc69.com**

COURLIS CENDRE : Recherchons témoignage de sa présence au printemps

Dans le cadre d'un suivi du Courlis cendré sur le département qui a pour finalité de connaître les effectifs nicheurs et leur répartition, la Fédération Départementale Chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon est à la recherche d'informations concernant cette espèce.

Si vous avez connaissance de la présence de Courlis cendré au cours des mois de mars ou avril, de cette année ou des années précédentes, nous vous remercions de bien vouloir communiquer vos coordonnées au secrétariat de la FDCRML, soit par téléphone au 04 78 47 13 33, soit par Email à contact@fdc69.com.

Une personne reprendra contact par la suite avec vous afin de recueillir votre témoignage.

écasse : re identifié

u permis de ci-contre)



Tableaux de chasse Petit Gibier : Saisie en ligne à partir de cette année

Près de 8000 tableaux de chasse individuels parviennent à la Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon chaque fin de saison. Cette année encore, ces derniers ont été scannés puis adressés sous format informatique à la Fédération Régionale des Chasseurs pour être lus à l'aide d'un logiciel spécifique. Les droits d'utilisation de ce logiciel arrivant à leur terme, la Fédération Régionale des Chasseurs n'a pas désiré les renouveler, si bien que nous avons été dans l'obligation de trouver une autre solution pour traiter les tableaux de chasse individuels. Nous avons donc demandé à la société EPOS, fournisseur de notre logiciel de gestion, de nous mettre en place un outil de saisie en ligne.

Depuis février 2019, cet outil est opérationnel et les responsables d'associations de chasse ont eu la possibilité, via le site Intranet de la FDCRML, de saisir directement leurs tableaux individuels. Une estimation du prélèvement total par espèce en est calculée à partir du renseignement du nombre de chasseurs du territoire. Avec ce nouveau procédé, on gagne en précision, car les mauvaises interprétations liées à l'utilisation de la lecture optique sont évitées.

Pourquoi saisir tous les tableaux, y compris les nuls, et non une compilation de ceux-ci? Depuis la saison 2001/2002, la FDRCML réalise une exploitation des carnets individuels, pour connaître par exemple le nombre de chasseurs qui n'ont rien prélevé, il était de 10%, il est passé à 22%.

Ou qui a tué au moins un lièvre, il était de 46%, il est passé à 48%. Ou au moins un lapin, il était de 41%, il est passé

à 17%, etc... La poursuite de la récolte de ces informations a été estimée être un atout pour le bon suivi de l'évolution des populations et pour la connaissance de la pratique de la chasse.

Après avoir saisi les tableaux individuels, il est possible d'exporter sous la forme d'un tableau une synthèse de la saison, et également de générer un historique sur 25 ans de l'évolution des prélèvements estimés par espèce (voir graphique ci-après), et aussi du nombre de chasseur, sur le territoire.



Evelution des prélèvements estimés
LIÈVRE - Saison 2018 - 2019
69440 ST MAURICE SUR DARGOIRE (CHABANIERE)

Exemple d'une courbe d'évolution des prélèvements générée par l'outil avec la commune de St Maurice sur Dargoire

Réseau de surveillance sanitaire de la faune sauvage (SAGIR)

La conduite à tenir si vous trouvez un animal mort.

EN AUCUN CAS VOUS NE DEVEZ PROCEDER VOUS-MÊME A L'AUTOPSIE DE L'ANIMAL.

Vous avez trouvé un animal sauvage mort, équipez-vous de gants jetables et de deux sacs poubelles.

En l'absence de gants, le premier sac peut se substituer à ces derniers, en prenant l'animal à l'aide du sac et en le retournant tel un gant d'inséminateur.

Une fois le sac bien fermé, mettez le tout dans le deuxième sac puis ligaturez-le.

Conservez le colis dans un endroit le plus frais possible, évitez impérativement le réfrigérateur de la maison.

Pour le faire analyser, vous devez informer rapidement le

PESTE PORCINE AFRICAINE

Un exposé sera fait par un Docteur Vétérinaire lors de l'AG du 27 avril 2019.

président de votre association de chasse pour que celuici prévienne le service départemental de garderie ou le service technique de la Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon, l'un ou l'autre se chargera d'acheminer l'animal au Laboratoire Vétérinaire Départemental, le coût de l'analyse étant pris en charge par la Fédération aidé par le Département ou la Métropole selon l'origine géographique du cadavre.

En 2018, 39 cadavres ont été acheminés et analysés.







gestion du gibier

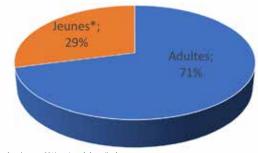
Le chevreuil dans le Rhône : Saison 2018/2019

- 403 territoires bénéficient d'un plan de chasse chevreuil.
- 92% de taux de réalisation du plan de chasse soit 3309 chevreuils prélevés à la chasse dont 1566 femelles et 1731 mâles.

Remarques:

- 14% de réalisation pour l'Unité cynégétique «Neuville»: le + faible cette saison sur le dep.69.
- 99% de réalisation pour l'Unté cynégétique «Monts du Lyonnais Est»: le + fort cette saison sur le dep.69)

• La répartition Jeunes/adultes



*seulement 23% avaient été attribués

Zoom sur le tir d'été:

98% des associations qui chassent le chevreuil ont demandé au moins 1 bracelet en tir d'été. Ils ont permis le prélèvement de 95 brocards (chiffre légèrement inférieur aux années précédentes).

Rappel:

En ce qui concerne les demandes en tir d'été, la commission du plan de chasse attribue systématiquement les bracelets demandés (sauf si la demande est supérieure à l'attribution).

Pour mémoire, la chasse du chevreuil à l'approche ou à l'affût peut se pratiquer après l'ouverture générale.

Du 1er juin jusqu'à l'ouverture générale, seuls les mâles peuvent être tirés.

Après celle-ci, le tir des mâles, femelles, adultes ou jeunes est autorisé.

Tir d'été: témoignage de Mélanie Dupré pour sa première année de chasse accompagnée.

Après avoir suivi mon père et mon frère pendant plusieurs années, j'ai donc décidé cette année de m'inscrire à la formation «Chasse accompagnée» dispensée par la FDCRML.

Malgré mon expérience vécue sur le terrain en tant qu'accompagnatrice, spectatrice et quelques séries de tir lors des ball trap locaux, j'ai appris beaucoup de choses, notamment sur la manipulation des armes.

Puis vint l'heure de passer aux choses sérieuses, le sésame en poche je suis partie sur le terrain pour une chasse dite «d'été» à l'approche du brocard.

Les deux premières sorties, après en avoir observé longuement à la jumelle et identifié, il nous fut impossible d'en approcher un correctement.

Mais d'autres animaux furent observés lors de nos sorties. Lièvres, Pairons de Bécasses, Chat domestique à la chasse aux mulots, Engoulevents, Ecureuils ainsi que divers petits oiseaux.

Se fondre dans la nature pour observer au plus près la faune et la flore de notre région est quelque chose de captivant.

Devenir ainsi prédateur, voir avant d'être vu, et prélever (c'est quand même le but final), nous donne une grande leçon d'humilité envers notre environnement.

Ensuite, la patience, l'observation, les déplacements

silencieux et un tir au défaut de l'épaule eurent raison de notre brocard.

Mon premier brocard pour moi grand moment d'émotion, fierté d'avoir réussi, mais aussi un grand respect envers cet animal qui m'a donné sa



Je tiens à remercier mes Parrains (mon frère et mon père) qui m'ont laissé leur bracelet de chevreuil pour ma première saison, ainsi que l'association de chasse de Saint Appolinaire et son président.

D'autres sorties ont eu lieu depuis, avec d'autres émotions toutes aussi fortes.

M-D

Le sanglier dans le Rhône : Saison 2018/2019

Les chiffres clés du sanglier enregistrés au 25/02/2019 :

- **2014** sangliers tués en 2018, 1937 en 2017, soit **3%** de hausse du prélèvement qui reste inférieur à celui de 2015, tableau record, où 2140 sangliers avaient été tués.
- Fin octobre 2018, le tableau de chasse accusait un retard de 22% par rapport au tableau 2017 à la même date pour cause de difficultés de chasse liées à la sécheresse, largement compensé depuis.
- Un tableau final de 2050 sangliers peut être envisagé compte tenu des prélèvements ou, selon les autorisations demandées en mars.
- **922** femelles et **1022** mâles ont été déclarés par les organisateurs de chasse.
- Les deux plus grands sangliers pesaient 142 kg et ont été capturés à RIVOLET et MONSOLS.
- 7 mâles pesaient **120 kg** et plus au lieu de 21 pour la saison 2017.
- **54** mâles pesaient **100 kg** et plus contre 65 pour la saison 2017.
- Les communes où il s'est le plus prélevé de sangliers sont la commune de CENVES (comme en 2017) avec 79 individus suivi de CLAVEISOLLES (62 sangliers) et POULE LES ECHARMEAUX (57 sangliers).
- Les unités cynégétiques où le tableau a le plus augmenté

par rapport à 2017 sont le "Clunisois" et "les monts d'or plaine des Chères".

- Les unités cynégétiques où le prélèvement de sanglier a le plus régressé par rapport à 2017 sont le "Vivarais", le "Pilat", "l'est Lyonnais", les "plateaux du Lyonnais", "Pramenoux" et les "monts du Beaujolais sud".
- L'unité cynégétique qui a plus prélevé de sangliers est le Clunisois Saint Rigaud avec **610** sangliers au tableau.
- L'unité cynégétique qui a le moins capturé de sangliers est celle de Neuville (rive gauche de la Saône) où aucun sanglier n'a été chassé encore cette année malgré quelques passages d'animaux venant essentiellement de l'Ain ou des îles de la Saône...
- Des estimations locales dans le Rhône montrent qu'il faut en moyenne une battue d'environ 3 heures à 30 chasseurs pour tuer un sanglier.
- D'autres estimations montrent qu'il faut une moyenne de 7 à 8 balles tirées pour prélever un sanglier.

Attention, les chiffres des tableaux de chasse sont parfois de moins en moins représentatifs de l'évolution des populations dans les secteurs périurbains compte tenu des règles de sécurité strictes appliquées par les chasseurs...

Prévention des dégâts...

- Avec environ 6000 heures de travail de prévention et de réparation de dégâts de sanglier comptabilisées chaque année... Chaque sanglier capturé nécessite donc environ 3 heures de prévention.
- Environ 300 postes de clôtures électriques sont utilisés sur le terrain pour la protection des cultures...

Protection des cultures agricoles contre les dégâts de grands gibiers : Votre fédération vous aide !

Un dépôt de matériels efficaces et à des tarifs attractifs est à disposition sur rendez-vous à la FDCRML. Il comporte notamment des electrificateurs sur secteur ou batteries 12 volts, des piquets, isolateurs, câble... et dernièrement un panneau solaire de 20 watts.

La FDCRML a décidé d'accorder une subvention exceptionnelle jusqu'à hauteur de 200€ par électrificateur aux associations de chasse adhérentes qui en achètent pour protéger les cultures agricoles de dégâts de grand gibier.

Cette subvention peut aussi prendre en compte les batteries sous réserve de l'achat au minimum d'un poste électrificateur.

Les autres matériaux liés à la protection des cultures de type piquets, isolateurs, fils peuvent faire l'objet d'une aide de 50% ainsi que pour le renouvellement des batteries.

Les panneaux solaires de 20 watts munis d'un régulateur sont également aidés à 50%.

Les postes sont nombreux sur le marché et sont de qualité et surtout de puissances différentes qui conditionnent leur bonne efficacité.

C'est pour cette raison que la FDCRML subventionne uniquement du matériel qui respecte certaines caractéristiques techniques:

- les postes électrificateurs doivent fournir un minimum de 6.500 volts à la sortie du poste.
- les postes électrificateurs doivent fournir une puissance minimum de 2.5 joules à la sortie du poste.
- seuls les fils de fer et les câbles d'acier sont pris en compte dans l'aide de la FDCRML.

Pour tous renseignements et prise de rendez-vous, merci de contacter **Jérôme BERRUYER** au **06 72 14 49 21** ou **j.berruyer@fdc69.com.**





réglementation et sécurité

Examen du Permis de chasser 2019

L'examen du permis de chasser est constitué d'une épreuve unique comportant, une partie théorique et une partie pratique, organisée par l'Office National de la Chasse et de la faune Sauvage (ONCFS), qui est un établissement public. La formation des candidats est, quant à elle, dispensée par la Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon.

Le dossier d'inscription est téléchargeable sur le site www.fdc69.com ou à retirer auprès de la Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon. Son coût est de 111€ pour les personnes mineures, et de 126€ pour les personnes majeures.

Il est nécessaire d'avoir 15 ans pour passer l'examen, bien qu'il ne soit pas possible de chasser avant l'âge de 16 ans. Cependant, dès l'âge de 15 ans, sous la responsabilité d'un parrain accompagnateur avec une arme pour deux, il est possible, après avoir passé une formation spécifique, de pratiquer la chasse accompagnée.

En 2018, 356 candidats se sont présentés à l'examen du permis de chasser, 87% d'entre eux l'ont obtenu, dont 70% dès le premier passage.

Pour 82% des candidats, il s'est écoulé au maximum trois mois entre la date d'inscription et celle de l'examen.



En 2019, huit sessions d'examen sont planifiées tout au long de l'année.



Préfecture du Rhône Règlementation des armes

Vous trouverez des informations utiles relatives à la réglementation des armes, notamment les démarches concernant la déclaration de vos armes de catégorie C, sur le site internet de la préfecture du Rhône :

http://www.rhone.gouv.fr/Demarches-administratives/Professions-et-activites-reglementees/Activites-reglementees/Armes

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez envoyer un courriel à l'adresse suivante : pref-armes@rhone.gouv.fr

Attention, les démarches administratives sont à effectuer auprès de la Préfecture du lieu de votre résidence principale.

Veuillez consulter le site internet de la préfecture territorialement compétente.

APPEL à CANDIDATURE pour la fonction de Lieutenant de Louveterie

(pour la période du 01/01/2020 au 31/12/2025)

La Direction Départementale des Territoires lance son appel à candidature pour la fonction de lieutenant de louveterie :

DEMANDE des DOSSIERS de CANDIDATURES:

À COMPTER DE LA PARUTION DE CETTE ANNONCE

- par mail à l'adresse suivante : ddt-sen@rhone.gouv.fr
- par téléphone au 04 78 63 11 01

 par envoi postal sur simple demande à l'adresse ci-dessous

DATE LIMITE de DÉPÔT de CANDIDATURE :

le VENDREDI 28 JUIN 2019

Retrouvez le détail de cet appel à candidature sur le site de la fédération www.fdc69.com

Chien en divagation : le printemps est une époque sensible pour la faune sauvage !



Qu'est-ce qu'un chien en divagation?

Le code rural prévoit (dans ses articles L.211-22 à L.211-27) qu'est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de garde d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ou de tout instrument sonore permettant son rappel ou qui est éloigné de la personne qui en est responsable de plus de 100 m. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation.

Quelles en sont les conséquences?

En termes de police de la chasse, l'infraction de «divagation de chien susceptible d'entrainer la destruction d'oiseau ou de gibier» peut être relevée.

15 avril au 30 juin, une période sensible pour la faune sauvage.

L'Arrêté du 16 mars 1955 relatif à l'interdiction de la divagation des chiens prévoit que :

Pour prévenir la destruction des oiseaux et de toutes espèces de gibier et pour favoriser leur repeuplement, il est interdit de laisser divaguer les chiens dans les terres cultivées ou non, les prés, les vignes, les vergers, les bois, ainsi que dans les marais et sur le bord des cours d'eau, étangs et lacs.

«Dans les bois et forêts, il est interdit de promener des chiens non tenus en laisse en dehors des allées forestières pendant la période du 15 avril au 30 juin.»

Le maire : une personne à saisir en cas de problème

Le maire est habilité à intervenir pour mettre fin à la divagation des chiens et des chats (par les pouvoirs de police générale qu'il détient en regard du code général des collectivités territoriales).

Commande groupée de postes de tir surélevés

Depuis 2009, la Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon encourage les associations de chasse à l'acquisition de postes de tir surélevés, dans le but de limiter les accidents dans le cadre de la chasse du grand gibier.

Depuis cette date, 3 550 installations ont été financées.

En 2017 et 2018, grâce au financement de la région Auvergne-Rhône Alpes, ces postes avaient pu être proposés à un tarif inférieur à 30€.

En multipliant la hauteur de tir, j'augmente d'autant la distance de tir sans risque de ricochets supplémentaires

En 2019, cette action est reconduite toujours dans le cadre de la convention signée avec le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes présidé par Laurent WAUQUIEZ, préparée par Philippe MEUNIER, Vice-Président délégué à la chasse, et les Fédérations des Chasseurs de la Région.

Les bois sont en pin scié, classe IV, et proviennent des forêts locales.





réglementation et sécurité

VALIDATION du Permis de Chasser 2019 - 2020

ATTENTION DISPOSITION NATIONALE

Pour des raisons techniques, il n'y aura plus de titre papier prédécoupé plastifié dès la saison 2019-2020.

Il est donc urgent de vous mettre à la e-validation d'autant plus qu'on nous annonce, dans le cadre du permis à 200€, une sortie des textes réglementaires au plus tôt au 20 juin 2019...

Pour vous aider, votre Fédération va réaliser une vidéo afin de vous faciliter les démarches de la e-validation.



FORMATION

"Se perfectionner au tir avec une arme à canon rayé"

Pour la troisième année consécutive, la FDCRML propose à ses adhérents via notre catalogue de formation, un stage de perfectionnement au tir avec une arme à canon rayé.

er Line

1^{er} atelier: ciblage des carabines et des optiques

Ce moment de partage et de formation permet aux participants titulaires d'un permis de chasser validé dans le Rhône, de pouvoir faire contrôler le réglage de leurs armes et de s'entrainer voire de modifier si nécessaire son tir sur des scènes de chasse à l'écran.

Le tir est réalisé avec les munitions réelles que le participant aura pris soin d'apporter. Cela présente l'avantage de tester son arme, avec ses munitions sur différentes scènes de chasse et espèces différentes afin d'obtenir le meilleur entrainement sous les conseils d'un moniteur compétant.

Nous en profitons pour réaliser un bref rappel sur la réglementation des armes notamment sur la vente, le transport et la conservation au domicile.

En conclusion, une formation à ne pas rater si vous voulez optimiser votre qualité de tireur!



Tirs «en condition» sur scènes filmées à la chasse.

Formation le 31 août 2019 matin et le 2 septembre 2019 toute la journée par groupe de 6 participants sur deux heures (bulletin d'inscription téléchargeable sur la page «Formation» du site www.fdc69.com).



Des conseils "sur mesure" sur la position de tir.



coin du piégeur

L'utilisation du collet avec arrêtoir

Pièges de troisième catégorie

Cette catégorie regroupe uniquement les collets avec arrêtoir.



Règlementation:

- Pièges soumis à homologation
- · Agrément obligatoire.
- N° d'agrément sur le piège.
- Déclaration préalable en mairie obligatoire.
- Visite obligatoire dans les 2 heures qui suivent le lever du soleil.
- Tenue d'un relevé journalier des prises.
- Envoi du bilan annuel des prises au 30 juin avant le 30 septembre.
- 1 émerillon obligatoire ou tout système ayant la même fonction.

Lors de l'utilisation du collet à arrêtoir en coulée, la partie basse du collet doit être disposée entre 18 cm et 22 cm du sol. Toutefois, cette hauteur n'est pas à respecter si vous piégez en gueule de terrier, bâtiments, cours, jardins, installations d'élevage ou en enclos.

La connaissance de son territoire est primordiale de façon à ne pas utiliser le collet à arrêtoir s'il y a de la présence de blaireaux afin de ne pas capturer ceux-ci.

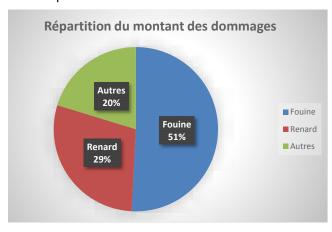
Ce type de piège est souvent utilisé pour capturer les renardeaux qui s'émancipent et commencent à chasser seuls.

Pour éviter de prendre des chevreuils, il est possible de disposer 2 bâtons croisés devant le piège pour obliger les chevreuils à les enjamber et de ce fait ne pas se faire capturer.

Information: Les pièges de catégorie 5 ayant pour but d'entraîner la mort par noyade sont désormais interdits d'utilisation. Il reste seulement 4 catégories de pièges.

Dommages dus à la présence de la faune sauvage

Durant les quatre dernières saisons, **grâce aux associations de chasse**, la FDCRML a rassemblé 719 déclarations de particuliers ou agriculteurs, ayant subi des dommages dus à la présence de la faune sauvage. Le montant du préjudice se monte à près de 240 000€.





C'est la fouine qui remporte la palme des nuisances avec près de 121 000€ de dégâts soit 51% du montant total.

Le Renard arrive en deuxième position (illustration sur la photo ci-dessus à Dracé envoyée par Jean Seigneuret) avec un préjudice proche de 69.000€, soit 29% de la totalité des témoignages.

nature, éducation à l'environnement

Éducation à la nature

Capucine Giraud, Animatrice nature de la FDCRML



Le Chasseur du Rhône: Combien d'enfants seront sensibilisés à la nature par la FDCRML cette année?

Capucine Giraud: Cette année, j'interviens dans 70 classes, environ 1600 élèves seront sensibilisés dans le département.

LCR: Est-ce que les enfants ont déjà des connaissances sur la nature et la faune sauvage locale?

CG: En général, les enfants ont des connaissances assez faibles concernant la faune sauvage locale, ils connaissent souvent mieux le lion et la girafe ! Mais ils sont très intéressés par la vie des animaux, ce sujet les captive.



LCR: Quel est l'objectif lors des animations nature?

CG: L'objectif est de sensibiliser les enfants dès le plus jeune âge au respect de l'environnement et de leur apporter un maximum de connaissances sur la faune sauvage de

Voici les affirmations les plus fréquentes que les élèves expriment lors des animations nature :

- Il y a plein de cerfs dans le Rhône.
- Le lapin et le lièvre peuvent se reproduire.
- Le renard est gentil, on peut le caresser.
- Les petits du lapin s'appellent des «lapinous».
- Il n'y a pas de lynx chez nous.
- Les animaux sauvages sont méchants et peuvent manger les enfants.

Toute l'année Capucine Giraud répond aux questions et aux affirmations des élèves.

Nous constatons parfaitement le besoin d'interventions dans les écoles sur la biodiversité locale.



CG: Les chasseurs nous accompagnent très souvent lors des sorties sur le terrain ce qui est un véritable atout concernant l'observation, la recherche des traces et indices de présence. Ces journées montrent également l'implication des associations de chasse dans leur commune. Nous parlons des actions concrètes comme les comptages, les plantations de haies, la confection de garennières car toutes ces actions sont méconnues des enfants et du grand

associations spécialisées

Conférence sur le Chevreuil au siège de la FDCRML





Le jeudi 31 janvier 2019 à 19 h 30 s'est tenue une conférence du Dr Jean-Michel GAILLARD, Directeur de recherche CNRS, Président du Conseil scientifique de l'ONCFS.

Organisée avec l'ARCGG, son thème était : «Le chevreuil en 2019».

Plus de 50 personnes ont ainsi pu écouter et questionner le docteur.

Le Président de l'ARCGG, JM-CHEVALIER invite tous les chasseurs intéressés à s'inscrire au Brevet Grand Gibier pour renforcer leurs connaissances.

J-M GAILLARD durant son exposé



UNUCR : Image d'une belle recherche sur sanglier à Limonest

Après avoir été sollicités par les chasseurs de Limonest, Julie VANDIERENBONCK & Mathieu SPEZIALE ont réussi à retrouver cette bête rousse grâce au travail de NAIA (chien rouge de bavière). Encore une preuve de l'utilité de la recherche au sang! n'hésitez pas à faire appel à un conducteur.



Chasse à l'arc, de plus en plus de pratiquants



Une pratique soumise à une formation préalable obligatoire.

Les chasseurs à l'arc demeurent peu nombreux en France. Même si plusieurs dizaines de milliers de chasseurs ont participé à la journée obligatoire de formation, peu franchissent le pas pour n'utiliser que l'arc comme arme de chasse.

Cette généralité s'applique à notre département.

Les chasseurs à l'arc doivent justifier de la participation à une formation obligatoire qui conduit à l'acquisition des connaissances pratiques leur permettant de manipuler et d'utiliser un arc de chasse dans des conditions de sécurité optimales.

Cette formation peut être suivie avant ou après l'obtention du permis de chasser.

Elle comprend une partie théorique et une partie pratique et est délivrée au cours d'une journée organisée par les fédérations départementales des chasseurs (FDC) auprès desquelles les candidats doivent s'inscrire.

Dans le Rhône:

- Une formation est organisée par an.
 Elle a lieu en général, courant avril mai.
- 30 participants maximum.
- Sur 1 journée au siège de la FDCRML pour la partie théorique et sur le terrain pour la partie pratique.
- Des moniteurs agréés de différentes associations départementales de chasseurs à l'arc du Rhône et de l'Isère encadrent et dispensent la formation.
- Présentation de la recherche au sang et suivi d'une piste artificielle.

Des formations sympathiques et conviviales suivies et encadrées par des passionnés.

associations spécialisées







L'Arrêté du 1^{er} août 1986 relatif à divers procédés de chasse, de destruction des animaux nuisibles et à la reprise du gibier vivant dans un but de repeuplement a été consolidé par un arrêté ministériel parut au JO le 26 décembre dernier.

La modification apportée dans son article 7 autorise dorénavant «les dispositifs de localisation des chiens, dès lors qu'ils ne sont utilisés qu'après l'action de chasse dans le seul but de rechercher les chiens **ou d'assurer leur sécurité et de prévenir des collisions lors de l'action de chasse à tir[...] ».**







Les archers de St Hubert et la chasse communale d'Alix

organisent les dimanches 30 juin et le 1er sept. un ARC-TRAP - Entrée d'ALIX côté Villefranche à partir de 10h jusqu'à 17 h - Tarif: 3 € pour 6 flèches. Matériel prêté. Également, tir sur une cible 3D prévu.

Contact: 06 80 36 02 10

vie des associations

ANCY (69):

un chasseur renversé par un sanglier est héliporté!

Témoignage de Jo Berchoud, ancien Administrateur de la FDCRML

Notre association constituée en ACCA en 2017 a connu cette année 2018 un épisode qui a marqué les esprits des chasseurs et de la population du haut village mais qui fort heureusement, n'a laissé aucune trace.

Le samedi 20 octobre, il fut décidé - comme la loi le permet et le recommande en cas de besoin - de chasser le sanglier dans la réserve du Bois Maillard pour limiter les dégâts aux cultures.

La battue a été organisée et conduite ce jour-là par un chef de battue qui connait parfaitement le territoire. En conséquence, les consignes ont été données, la pose de pancartes d'information effectuée, les postes de tirs fixes attribués en périphérie en fonction de la topographie pour garantir des tirs sécurisés.

Dans la traque, 3 chasseurs : Gérard Berger, le Président, Thierry Salot et Cyrille Vulpat...

Peu de temps après le lâcher des chiens, les bêtes sont sur pied.

Un ragot* se lève, essuie un tir et traverse un chablis** et se dirige droit sur Gérard Berger.

Il renverse le chasseur qui est projeté vers l'arrière dans ce fouillis végétal et sur des pierres.

Il poursuit son chemin et peu après au lieu dit Rebogni, est abattu de deux tirs par André Four.

C'est un animal puissant mais peu armé, il pèse près de 80 kg. La fin de chasse est annoncée immédiatement pour sécuriser les opérations de secours.



RAPPEL: tous les présidents d'associations de chasse doivent faire remonter dans les délais les plus brefs tout incident et/ou accident à la FDCRML



L'organisation des secours

Cyrile Vulpat, interpelé par la chute de Gérard, le trouva allongé au sol avec une légère perte de connaissance et organisa son secours depuis son téléphone portable.

Immédiatement, il vérifia la présence de plaies et de sang et comprit que seul le choc violent expliquait à priori la situation.

Appel des secours et guidage. Devant la situation et l'inaccessibilité du lieu de l'accident par brancards, il est fait appel à l'hélicoptère sanitaire.

Gérard par la voie du ciel rejoindra l'ambulance, puis le centre hospitalier pour les contrôles médicaux d'usage.

Dans la soirée, il sera de retour à son domicile. Décoré d'une minerve mais sauf!

^{*} terme de vénerie: sanglier mâle de 2 à 3 ans ne vivant plus durablement en compagnie.

^{**} groupe d'arbres déracinés par les tempêtes, chutés en désordre et souvent recouverts de ronces

vie des associations

Toutes les générations représentées chez les chasseurs

M. Joseph POZZI, 90 ans, de St Priest mis à l'honneur dans le Progrès.



Vaulx-en-Velin:

Madame le Maire de Vaulx-en-Velin découvre l'action des chasseurs pour la régulation du sanglier

Grâce au partenariat avec la Métropole et et l'entreprise Eau du Grand Lyon, Madame le Maire de Vaulx en Velin Hélène GEOFFROY (ici discussion avec M. MURRO, Président l'association de communale de chasse a pu découvrir les règles strictes qui encadrent les opérations de régulation du sanglier sur les îles et Iones du Rhône à Vaulx en Velin.



Elle a également souligné la longévité de cette association de chasse créée en 1911 sur la commune!

DATES & MANIFESTATIONS de www.fdc69.com,

un calendrier partagé pour tous les chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon

Ball trap, concours de belote ou autres manifestations, l'espace «DATES & MANIFESTATIONS» de <u>www.fdc69.com</u> permet :

- de déposer des annonces pour les associations de chasse organisatrices.
- de consulter ce calendrier pour les chasseurs.



Jean-Pierre DIDIER, Président Fédéral de 1967 à 1997, n'est plus.



La Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon était représentée aux obsèques de Me Jean-Pierre DIDIER, décédé à l'âge de 89 ans, qui ont eu lieu le 18 décembre 2018 en la Basilique St Martin d'Ainay à Lyon.

Me DIDIER c'est 42 années (de 1962 à 2004) passées à défendre la chasse dans le département du Rhône. Fidèle défenseur des biotopes, il était entre autre avant gardiste et à l'origine des premières acquisitions de terrains avec la Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage (achat de haies et de zones humides) en 1986 dans les communes de la Vallée de la Saône à l'époque concernées par les remembrements.

Il a consacré 30 années de présidence à cette fédération sans compter ses nombreuses responsabilités nationales puisqu'en 1986, il a contribué à la réforme de la chasse du député Georges COLIN en président la Commission Règlementation, source de propositions.



Maison Familiale Rurale La Petite Gonthière - ANSE (69)



Formations par alternance aux Métiers de la Nature

☐ 4e / 3e ☐ Bac Pro GMNF ☐ Spécialisation Génie Végétal



04 74 60 42 22 www.mfr-lapetitegonthiere.fr



BANQUE, ASSURANCE, TÉLÉPHONIE... GAGNEZ À COMPARER!

UNE BANQUE QUI APPARTIENT À SES CLIENTS, ÇA CHANGE TOUT.

N° Indigo 0 825 01 02 02



Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, 34 rue du Wacken, 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS B 588 505 354, Intermédiaire en opérations d'assurances sous le N° Orias 07 003 758 consultable sous www.orias.fr.



Un territoire, une passion, des spécialistes pour vous accompagner.



PACK SABATTI ROVER REGENT CAL. .222 REM

SPÉCIAL RENARDS/BROCARDS



Carabine \$ABATTI ROVER REGENT Cal. 222 REM, canon 56 cm fileté, chargeur amovible 4+1 coups

- Lunette KONUS 3-12X40

- Bte de 20 cartouches Winchester Soft Point soit 100€ de remise

Livrée Montée et réglée

PACK JEUNE CHASSEUR SÜHLBERG



PISTEURS a sélectionné les fusils SÜHLBERG pour leur excellent rapport qualité / prix. Le pack Jeune Chasseur est une opportunité à saisir!

599,00€

Contenu du Pack: • Fusil Sühlberg Cal. 12/76 • Un fourreau Marron/Noir 130 cm • Une bte de 25 cart. Pisteurs Petit Gibier 12/70 - BJ - 32 g - N° 6
• Une bte de 25 cart. Pisteurs Super Frap 12/70 - BJ - 36 g - N° 4 • Une bte de nettoyage • Un aérosol d'huile Pisteurs 150 ml • Un porte-permis Pisteurs

Catégarie C - Vente libre sur présentation du permis de chasser ou d'une licence de fir - Soumise à déclaration.

Textes sout erreurs typographiques. Photos nan contractuelles - Offres valables dans la limite des stocks disponibles. Conception/Création : Agence SEIZE - Exécution - Unifrance

Pour plus de conseils, je choisis mon armurier

PISTEURS

CHASSE TIR NATURE



Retrouvez votre spécialiste :

STEFLO

Allée Caillotières ZAC d'Épinay 69400 GLEIZÉ

04 37 55 14 10

steflo.chasse@orange.fr www.armurerie-steflo-lyon.com www.pisteurs.fr

